



NEWS

## MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR DÉPÔT DE DEMANDES : CNI ET PASSEPORT - 2023

A compter du 2 janvier, les conditions d'accueil pour le dépôt d'une demande de titre d'identité, CNI et/ou de passeport, changent dans les 3 mairies : Hôtel de ville, mairie annexe de Gassicourt et mairie annexe du Val Fourré.

Seuls les mantais sont accueillis sans rendez-vous. Les extra-muros doivent prendre rendez-vous pour déposer leur demande de titre d'identité.

Publié le 02 janvier 2023

Le retrait des titres sera par contre réalisé sans rendez-vous quel que soit le lieu de domicile des demandeurs.